

Compte-rendu du Conseil Municipal du 06 Février 2019

L'an deux mil dix-neuf le 6 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 janvier 2019, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, LE TOUX Odette, BESNARD Nicolas, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, PORTIER Léone, CHEVALIER Hubert, COLLETTE Abel, FAISNEL Valérie, BAZIN Pascal, CLUZEAU Noëlle, HAMON Serge DAUNAY Dominique, LE PARC Marie-Hélène, CHARTIER Georges, AIGNEL JAMET Tatiana.

Absents excusés : LE MAIRE Alain (pouvoir à Michel Hesry), SEULIN Marie-Pierre (pouvoir à Nicolas BESNARD), ROSSIGNOL Marie-Louise (pouvoir à Delphine Rigollé), COMMUNIER Aurélien (pouvoir à Abel COLLETTE).

Absent : RONXIN-CLAVEREAU Jeanine

Secrétaire de séance : Isabelle GORE-CHAPEL

Mme Isabelle Goré-Chapel, 1^{ère} adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal du 19 décembre qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Robin annonce l'ordre du jour du Conseil et salue la présence de Mme Aurore Merlet, de l'entreprise NTE en charge de l'étude sur la station d'épuration et l'assainissement.

1. INTERVENTION DU CABINET NTE SUR L'ETUDE D'INCIDENCE DE TRAVAUX SUR LA STATION

Mme Merlet reprend l'historique de la station construite par la SADE en 2003 et exploitée par la SAUR pour un affermage jusqu'en 2021. Leur constat est que la filière de traitement est satisfaisante, le dispositif en place correspond à des normes très strictes exigées par les services de l'Etat. Toutefois la filière boue est sous-dimensionnée et nécessite une refonte.

Mme Merlet présente différents scénarios de travaux et d'investissements qui sont encore soumis à l'étude des services de l'Etat pour pouvoir choisir le plus adéquat à nos besoins et à un impact limité sur le milieu récepteur (L'Hyvet et le Duc).

Ces investissements, en lien avec la rénovation des réseaux et la mise en conformité de nombreux branchements, permettront d'augmenter la capacité de la station en vue de la croissance démographique de Merdrignac pour les années à venir, et l'augmentation possible de l'activité des industriels raccordés à la station.

Bien que la compétence assainissement sera transférée en 2020 à LCBC, Mr Robin explique qu'il est important de maîtriser l'agenda de réalisation des travaux nécessaires aux besoins de la population. De plus il s'agit aussi d'être solidaire à l'échelle du territoire LCBC des petites communes qui n'ont pas les moyens d'investir autant et qui elles seront prises en charge par le budget intercommunal dans les années à venir.

2. AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Eric Robin, Maire

Rapport sur la qualité du service public

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Mr Robin présente les données principales de ce rapport : La commune dessert 2 350 habitants (973 abonnés). Le service est en affermage auprès de la SAUR jusqu'au 31 décembre 2021, le volume facturé aux abonnés domestiques a augmenté de 4.4 % entre 2016 et 2017, celui des industriels a diminué de 1.5 %, le linéaire de canalisations de collecte des eaux usées est de 26.03 km.

Le prix de l'assainissement collectif a augmenté de 1.5 % entre 2017 et 2018, soit + 2.68 € TTC sur la facture d'un usager de 120 m3.

Les recettes d'exploitation : les recettes de la collectivité ont augmenté de 5.15 % entre 2016 et 2017 (117 423.81 € en 2017 contre 111 675.43 € en 2016), les recettes de l'exploitant ont augmenté de 6.81 % entre 2016 et 2017 (133 630.41 € en 2017 contre 125 109.45 € en 2016)

Les travaux d'investissement engagés en 2017 sont le lancement de l'opération de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de l'étude d'incidences des rejets de la station d'épuration.

A l'unanimité l'assemblée approuve ce rapport.

Mr robin remercie les services administratifs de la mairie qui ont produit ce rapport, puisque les services de l'Etat n'ont plus cette mission.

3. COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE, ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE

Rapporteur : Isabelle Goré-Chapel, Adjointe

Compte rendu de la commission du 2 février

Mme Goré-Chapel fait un résumé des travaux et projets étudiés en commission. Un certain nombre d'arbitrages seront nécessaire et seront fait en commission des finances avant le vote du budget.

Ces travaux concernent la poursuite de l'entretien et rénovation des bâtiments (gymnase de Brocéliande, salle des fêtes, restaurant scolaire, logement du Haras), du programme de mise en accessibilité (sanitaires extérieurs, signalétique) de voirie urbaine, d'aménagement au Val, etc.

Ces projets sont liés aux besoins et constats recensés sur le terrain, et donnent une vision sur les années à venir pour différents programmes de travaux.

Devis du SDE : effacement des réseaux chemin des dames (électricité éclairage public et téléphonie)

Mme Goré chapel présente le devis du SDE pour des montants de 12 900€ (électricité), 11 700€ (éclairage), et 22 100€ (téléphonie). A l'unanimité l'assemblée approuve ce devis et autorise Mr le Maire à signer tout acte s'y afférant.

Questions diverses :

Processus de mise en péril place de la madeleine : L'état de péril imminent a été validé par l'expert. L'arrêté de péril imminent du maire impose une mise en œuvre des travaux prescrits par l'expert sous un mois (réfection toiture, charpente, planchers et fenêtres). A défaut, le maire peut procéder aux travaux lui-même aux frais du propriétaire. Ou, sous requête en référé auprès du Tribunal Administratif, demander la possibilité de démolir aux frais du particulier.

Restaurant scolaire : renouvellement du réseau d'alimentation des radiateurs estimé à 13056 €TTC. Dans le cadre des travaux du Pôle Culinaire, le renouvellement du réseau chauffage sur la partie cuisine est dérivé dans les faux-plafonds. La société a réalisé un devis pour faire ce déroutage également dans la partie restaurant scolaire. En effet, le réseau d'alimentation actuel dans le vide-sanitaire est vieillissant et ne tiendra pas 5 ans. L'opération sera moins onéreuse pendant les travaux car le faux plafond sera touché de toute façon. Au-delà de la rénovation de l'existant, l'avantage de l'installation en faux plafond est qu'une fuite potentielle serait bien plus identifiable que dans le vide-sanitaire. A l'unanimité l'assemblée approuve le principe de ces travaux selon le devis finalisé.

Règlement du cimetière : Mr Chevalier présente le règlement du cimetière qui a été étudié en commission. Les élus du conseil municipal demandent de pouvoir le consulter avant de le valider au prochain conseil municipal.

4. COMMISSION EQUIPEMENTS SPORTIFS, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET JEUNESSE.

Rapporteur : Nicolas Besnard, Adjoint

Compte-rendu de la commission du 23 janvier

Mr Besnard présente les différents besoins étudiés en commission, dont l'achat de matériel pour le club d'athlétisme. La liste de leurs besoins sera encore affinée d'ici la commission des finances. Des équipements seront rénovés en 2019 (panneaux de basket du plateau PJH). Le tracé d'un deuxième chemin de randonnée est en étude.

Mr Hamon ajoute que le Conseil de Développement va travailler sur la thématique Tourisme et Patrimoine sur le secteur Hardouinai Mené.

Les subventions aux associations ont été attribuées selon les critères définis les années précédentes. Le dispositif argent de poche est maintenu pour l'été 2019.

Mr Besnard revient sur l'AG de l'AJPM qui a eu lieu le 2 février dernier et les projets annoncés pour l'année à venir. L'AJPM poursuit sa participation à la fête de la musique, et organisera un grand débat le 2 mars.

Point sur le stade : Mr Robin informe que la problématique des réseaux traversant le stade est en cours de résolution. Concernant la fibre et la ligne Télécom, la commune est autorisée à dévoyer les fourreaux le temps des travaux et les réinstaller ensuite. Le syndicat d'eau a autorisé les travaux pour dévoyer le réseau d'eau qui traverse le nord de l'enceinte. Pendant ce temps les entreprises mettent au point leurs plans d'exécution et coordonnent leurs interventions.

5. COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, CULTURE, COMMUNICATION ET PETITE ENFANCE

Rapporteur delphine Rigollé, adjointe

Compte-rendu de la commission du 23 janvier :

Les besoins scolaires concernent l'achat de tableaux blancs pour équiper des classes et de matériel pour étendre le réseau wifi.

Dotations scolaires : après une stagnation de ces dotations du fait des investissements pour les Taps, la commission propose une augmentation de ces dotations de 2% pour l'année 2019.

Médiathèque ; la commission a opté pour une augmentation de 2000€ pour le fonds documentaire du fait de l'augmentation du prix des livres demandés par les abonnés.

Mme Rigollé fait un compte rendu de la réunion avec l'AJPM et Mené des Sons sur l'organisation de la fête de la musique le 22 juin. La subvention allouée à l'école de musique dans ce cadre leur sera reversée et la commune participera toujours à la location de la sonorisation.

Enfin la commission propose de renouveler le mobilier du restaurant scolaire pour faciliter le travail des agents et atsems en optant pour du mobilier haut et chaises hautes pour les enfants.

Toutes ces orientations seront également arbitrées lors de la commission des finances.

Concernant la communication, le budget alloué au magazine est maintenu mais il faudra trouver une autre solution de rédaction ainsi que de distribution.

Estivale bretonne

Mr Robin rappelle le déroulé des négociations et des contacts depuis ces dernières semaines. Les subventions reçues par les organisateurs l'année dernière ne sont pas garanties pour 2019 et la commune est sollicitée plus que prévu. Il était convenu que l'étape coûte 3000€ à partager avec Trémoré qui partage l'étape avec Merdrignac. Mais en parallèle de l'accueil d'une étape, il est demandé de couvrir les frais de restauration et de participer au protocole ce qui augmente de manière conséquente la participation financière à l'étape. Face au flou de cette organisation, il est proposé au conseil de se retirer de cette course cycliste. Après en avoir délibéré, et considérant que la commune n'a pas été assez associée en amont, et que la semaine fédérale aura lieu cette même semaine ce qui risque de limiter le nombre de bénévoles disponibles, le conseil municipal décide à l'unanimité de se retirer de l'organisation de la course.

Mme Rigollé informe les élus qu'elle a rencontré les lycéens du Mené pour faire le point sur les animations prévues en 2019 : fête médiévale, fête des plantes, fun color, canicross, toilettage canin, voitures anciennes... face à autant d'animation proposées pour la commune, il est nécessaire d'étudier une manière appropriée de les aider pour soutenir ces initiatives. A l'unanimité l'assemblée approuve ce principe.

Petite enfance et projet de Multi-Accueil : Mr Robin explique que la SCOP A l'abord'âge projetait de s'implanter zone de la Héronnière mais que désormais leur projet s'oriente vers une installation dans le cœur de ville. Ils seront ainsi à proximité des services (médiathèque, partenaires divers...) et commerces pour favoriser l'économie locale. De plus le Schéma Territorial dressé sur LCBC favorise les investissements sur les territoires carencés et celui de Merdrignac a un déficit en crèche collective. Dans ce contexte il est très intéressant d'avoir un porteur de projet qui souhaite investir sur notre territoire.

Mr Hamon estime que ce sont des perspectives intéressantes mais que cet espace dans le cœur de ville qui les intéresse est conséquent et il ne faudrait pas que cela ait un impact trop important sur le projet initial qui a été étudié depuis plusieurs années.

Mr Robin répond que ce projet justement peut être moteur pour relancer la dynamique et aménager progressivement ce secteur. Sachant que l'emprise du multi-accueil ne sera pas excessive. Mr Daunay demande à ce que l'espace soit retravaillé en commission municipale une fois que les besoins d'implantation de la structure seront connus. Un accord de principe est donné par le conseil municipal.

Mr Robin conclut que le directeur de la SCOP sera présent au prochain conseil municipal pour présenter sa structure et son projet. Une rencontre entre le Vice-Président de LCBC, Mr Xavier Hamon, et les assistantes maternelles sera également organisée pour les rassurer sur l'impact de ce projet.

Mr Robin précise que la commune a été sollicitée pour prendre en charge des berceaux dans la structure. Loudéac Communauté en prendra 6 en charge, il est proposé que Merdrignac en prenne 2 ou 3 ce qui associera pleinement les collectivités dans la mode de gestion de l'établissement.

6. COMMISSION QUALITE DE VIE EN CAMPAGNE, AFFAIRES RURALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur Michel Hesry, Adjoint

Compte-rendu de la commission du 19 janvier :

Mr Hesry présente le programme de curage de fossé validé en commission, Ainsi que le programme voirie. Celui-ci se divise en deux tranches, une ferme et 2 conditionnelles en enrobé. Pour la tranche ferme : St Doha, du carrefour du bas à aller au fond de la voie sans issue soit 470 m et le Hellé de la route de Letimeu au Vieux Presbytère soit 430m. Au total environ 1km en tranche ferme.

En tranche conditionnelle 1 : Trèbrede la Rouairie avec une gare de croisement 900 m et en tranche conditionnelle 2 : St Doha 1 avec une gare de croisement route de St Launeuc avec carrefour la Cigogne 460m. ce programme sera estimé par les services de LCBC et la commune s'inscrit dans le groupement de commande.

Mr Hesry présente une demande de participation financière pour une entrée de cour. Cet habitant a enrobé l'extérieur de sa cour qui est un délaissé communal et demande une participation de la commune. La commune a régulièrement des demandes de participation pour les entrées d'habitation et a toujours refusé d'y participer. Lorsque une route est refaite, des entrées sont réalisées à la charge du propriétaire, et payés directement à l'entreprise. La commission n'est pas favorable à cette demande. L'assemblée suit cet avis.

Mr Hesry rappelle que les sapins ont été vendus pour 16 670€ et les peupliers pour 34 740€. Il s'agit de replanter des sapins, la commission a statué sur des devis de plantation de sapin (devis de Pogier, pour 3 278€TTC) et de mise en andain (devis de Menguy Rouillé de 3 804€TTC). Enfin pour l'entretien d'une parcelle de plantation à la Ville Cordel, un devis de 700€ a été proposé par Etudes et chantier.

7. FINANCES ET PERSONNEL

Rapporteur Mr Le Gall, Adjoint

Personnel

Mr Le Gall informe que le recrutement de l'agent d'accueil a été effectué ; sur 13 candidatures reçues, 5 candidats avaient été retenus pour l'entretien. La candidate retenue est Nadine Guillaumel, actuellement en poste à la mairie du Crouais. Elle devrait être disponible courant avril.

Finances

Délibération autorisant les investissements dans la limite du quart des investissements de l'année précédente

Mr Le Gall explique que des achats de livres vont être réalisés pour compléter le fonds livres de la médiathèque et pouvoir proposer des nouveautés dès le premier trimestre.

Dans la mesure où le budget 2019 sera voté en mars 2019 et que le montant des crédits de report est insuffisant pour pouvoir régler ces dépenses, il est proposé, suivant l'article L1612-1 du CGCT,

de se prononcer sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement relatives à l'acquisition de fonds de livres pour la médiathèque, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 9 230.00 € pour l'opération 1024 «Médiathèque». A l'unanimité cette délibération est prise par l'assemblée.

Garantie d'emprunt

Pour confirmer la garantie d'emprunt votée le 14 décembre 2016, au sujet des travaux pour les 18 logements allée de Beauvallon, l'office HLM fait la demande d'une nouvelle délibération permettant de débloquer les fonds. A noter que l'emprunt a baissé puisqu'il s'agit de 243 000€ et non plus de 245 000€. A l'unanimité l'assemblée approuve cette délibération et garantie d'emprunt.

Informations diverses :

- Décision Modificative n°5 au budget Principal : elle a été prise sur le budget général car le montant du dégrèvement de la taxe foncière a été connu après le conseil de décembre.
- **Avenants du pôle culinaire** : des avenants positifs et négatifs ont été présentés fin décembre concernant les travaux en cours. Pour le moment le bilan est positif pour la commune puisque ces travaux diminuent le bilan financier des travaux.
- **Indemnités des élus** : Suite à la note préfectorale du 24/01/2019 relative aux montants des indemnités de fonction perçues par les élus locaux, la délibération fixant la base indemnitaire des élus faisait référence à l'indice brut terminal 1022 est caduc. À compter du 1^{er} janvier 2019, le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation revalorise l'indice terminal. A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, les indemnités destinées aux élus soit basées sur l'indice terminal de la Fonction Publique.

8. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Installation d'un foodtruck

Mr Robin revient sur cette installation qui avait été actée par le conseil mais qui inquiète certains restaurateurs locaux. Cela dit le restaurateur n'a toujours pas installé son camion et il n'a pas commencé son activité. Il est proposé d'attendre de voir si son activité est mise en place avant d'estimer l'effet de concurrence ou non envers les restaurateurs. Les élus ne souhaitent pas dans l'immédiat revenir sur leur décision.

Concours photo

Mme Rigollé rappelle que le concours photo se termine le 28 février. Elle propose que le jury se réunisse le jeudi 7 mars à 18h pour statuer sur les photos primées.

Mme Rigollé informe également que **la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants**, bébés de l'année et des maisons fleuries aura lieu le samedi 2 mars, elle invite les élus à y être présent et à solliciter les personnes concernées par ce moment de convivialité pour y participer.

Exposition : Mr Hamon informe les élus du vernissage de la prochaine exposition le vendredi 8 mars à 18h.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 23h00.